



Les pêcheurs défendent leur loisir



Les plaisanciers veulent protéger la pêche au bar

OMONVILLE-LA-ROGUE

Le comité d'administration du comité départemental de la Manche de la pêche maritime de loisir s'est réuni le lundi 26 janvier à Omonville-la-Rogue.

Une occasion pour Jean Lepigouchet, son président, de revenir et de s'insurger contre les dernières informations concernant la pêche au bar au travers de la publication de chiffres "fantaisistes." Il a rappelé fermement que ce sont 2 332 tonnes de ce poisson qui ont été pêchées en moyenne et par an

par la pêche de loisir sur la période 2006 - 2012 dans toute la France, et non en Manche. Pour cela il s'appuie sur un rapport d'Ifremer au travers du projet Bargip "On est donc très loin des 20 000 tonnes fantaisistes annoncées par certains pour faire croire que la pêche de loisir prélève plus que la pêche professionnelle." La **fédération** des pêcheurs plaisanciers et sportifs de France, et ses associations, réclament depuis longtemps l'arrêt de la pêche au bar par les pélagiques sur les frayères au moment de la

reproduction. En cohérence avec ses propos et dans une mesure de bon sens le CPML 50 demande à ses adhérents de s'abstenir de pêcher le bar de janvier à fin avril. Elle demande également que la taille du bar soit de 42 cm pour tout le monde ainsi que l'interdiction de pêche pendant la période de reproduction qui doit s'étendre à toutes les pêches et à toutes les zones. Par ailleurs le comité doit réactualiser son mémento rappelant la réglementation de la sécurité et de la pêche.